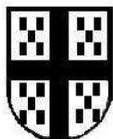


COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Le président ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence. Il souhaite la bienvenue également à M. Minger, du bureau Blayert et Minger, lequel interviendra au point 3. L'assemblée de ce jour a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur et aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Nomination de deux scrutateurs

Sont nommés scrutateurs Mme Séverine Nappez et M. Christophe Nicolet. Ils sont d'ores et déjà remerciés.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2017

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site Internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Ce dernier est approuvé par l'assemblée et remerciements à son auteur.

3. Accepter un crédit de Fr. 19'000.- pour l'élaboration du rapport d'opportunité pour la révision du plan d'aménagement local ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits

Le président de l'assemblée passe la parole à M. Minger.

En 2013, le peuple suisse a accepté les modifications de LAT ce qui a pour conséquence que tous les plans d'aménagement locaux doivent être revus, de même que les plans directeurs cantonaux et régionaux. D'ici 2019, le plan directeur régional devra être validé par le canton. En 2022, les révisions des PAL devront débiter et en 2024 ils devront être validés. Il ressort que toutes les communes ajoulotes sont surdimensionnées et il y a lieu de revoir le tissu bâti. Même si le PAL de Grandfontaine date seulement de 2011, il y a lieu de le revoir en précisant qu'il faut compter environ 5 ans pour élaborer un PAL. En termes d'aménagement du territoire, les critères sont les suivants :

- **Typologie de la commune** : il y a trois distinctions, le cœur de pôle (Delémont, Porrentruy et Saignelégier), les communes « satellites » (Alle, Coeuve, Fontenais, Cornol, etc.) et les communes « villages » dont Grandfontaine fait partie. Nous ne pouvons donc plus développer de nouvelle zone mais devons densifier un maximum le périmètre de centre.

- **Périmètre de centre** : Grandfontaine devra définir un périmètre de centre étant donné qu'il a un commerce, un arrêt de bus et un restaurant dans un rayon de 100 mètres. Dans ce périmètre, la commune a l'obligation d'avoir une certaine densité qui se monte à 50 emplois et habitants à l'hectare. Pour le reste du village, la densité devra être de 25 emplois et habitants à l'hectare. Il y aura un effort de densité à faire. A l'heure actuelle et selon la nouvelle LAT, les communes ont beaucoup trop de surface à bâtir.

Aujourd'hui, vous devez voter un crédit pour établir le rapport d'opportunité qui est un cahier des charges pour élaborer ensuite le nouveau PAL. 143 heures ont été estimées pour ce travail et nous arrivons à une offre de Fr. 18'548.-, il s'agit d'un montant maximum et non d'un montant forfaitaire. L'assemblée devra à nouveau voter un crédit pour la révision du PAL une fois le rapport d'opportunité établi.

Selon le calendrier proposé, l'idée serait de débiter mi-août pour terminer en février 2019 par l'approbation du Service de l'aménagement du territoire. Une commission du PAL devra être créée rapidement car elle sera déjà sollicitée durant la 1^{ère} phase.

Mme Pouchon demande par rapport à cet indice d'emploi habitant à l'hectare si les exploitations agricoles sont comptées. Il lui est répondu par l'affirmative.

M. Quiquerez Sylvain demande si un appel d'offre a été fait et s'il n'y aurait pas un intérêt à le faire. M. Quiquerez Patrick répond qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres. M. Minger est président du COPIL PDR, il est venu nous donner une explication sur la nouvelle LAT et c'est la raison pour laquelle nous lui avons confié le mandat. M. Quiquerez Sylvain part donc du principe que c'est ce bureau qui va également procéder à la révision du PAL, c'est pourquoi il aurait trouvé judicieux qu'un appel d'offres soit lancé avant.

Mme Quiquerez Vèrène demande si ce redimensionnement de la zone à bâtir va avec les zones vertes. Il lui est répondu oui. En effet, il faudra redimensionner les zones à bâtir et passer en zone verte les terrains difficilement constructibles.

Mme Pouchon craint qu'il y ait trop de zones vertes au milieu du village. M. Minger explique qu'il faudra revaloriser le tissu bâti à l'intérieur du village. La particularité de la zone verte, c'est qu'il ne peut être construit que ce qui sert à l'utiliser (Ex : cabane de jardin).

M. Quiquerez Fernand demande quel montant faut-il prévoir pour une révision complète du PAL. M. Minger informe que cela peut tourner entre Fr. 40'000.- et 60'000.- (rapport d'opportunité compris).

M. Vuillaume Ludovic a peur que cela est un effet négatif sur la personne qui souhaite s'établir au Jura si nous ne pouvons plus offrir de nouveaux terrains.

M. Vuillaume Bernard demande comment cela se passe si une commune ne révisé pas son PAL d'ici 2024. Il lui est répondu que c'est le canton qui va s'en charger en substitution de la commune mais le travail sera refacturé à la commune et elle n'aura pas son mot à dire.

Mme Bourrut demande comment cela se passe si un propriétaire ne construit pas sur son terrain. M. Minger informe qu'il y a un droit d'emption régit par la nouvelle LAT, la

commune pourrait donc obliger le propriétaire à lui vendre le terrain, après avoir prouvé évidemment qu'il y a bien un intérêt public.

M. Vuillaume Ludovic demande s'il ne serait pas préférable d'attendre un peu pour évaluer si d'autres propositions se profilent. M. Minger trouve qu'à ce jour, plus vite on connaît l'état du village, plus vite on va pouvoir dégager des solutions pour Grandfontaine.

Pour la commission du PAL, il faudrait idéalement 5 citoyens de Grandfontaine et 4 membres du conseil communal. Cette commission avec le mandataire va définir le périmètre de centre. Il y aura également des discussions entre le Service d'aménagement du territoire, le mandataire et une délégation de la commission.

M. Minger est remercié pour sa présentation et ses explications.

L'assemblée accepte ce crédit par 22 oui et 2 abstentions.

4. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2017

Rapport de la caissière

Le budget approuvé en assemblée communale le 14 décembre 2016 prévoyait un excédent de charges de Fr. 6'596.- et les comptes 2017 bouclent par un bénéfice de Fr. 32'073.07. Les comptes ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs des comptes les 3 et 5 avril 2018.

L'année 2017 en quelques lignes :

Le résultat de l'exercice 2017 est bon. Nous constatons certes des différences entre les charges budgétées et les dépenses effectives mais également entre les recettes prévues et les recettes encaissées. Les impôts ordinaires, les variations d'impôts des années antérieures, les partages d'impôts et autres impôts ont été supérieurs à nos prévisions. La provision sur perte d'impôts s'élève à 5% du rôle d'impôts.

En cours d'année, nous avons changé le programme informatique et de ce fait différents changements sont intervenus permettant notamment une gestion plus efficace de la facturation des taxes (une facture pour chaque taxe échelonnée durant l'année).

Nous avons vendu un terrain à bâtir Sur la Terrière pour un montant de Fr. 37'310.- et avons pratiqué un amortissement extraordinaire du même montant sur le prêt « La Terrière ».

En ce qui concerne le bâtiment scolaire, nous avons procédé à l'assainissement des installations électriques des locaux ainsi que du câblage téléphonique et informatique. Malgré d'importantes démarches de recherche de dons pour la rénovation des fontaines, nous avons beaucoup de peine à trouver des donateurs. Pour 2017, nous avons comptabilisé 6'700.-.

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'allouer une allocation de naissance.

Le service des déchets a été réorganisé au 1^{er} janvier 2017. Ce changement nous a permis d'économiser de l'argent (Env. Fr. 4'000.- par rapport à 2016, à préciser que

la dernière benne plastique a été vidée en février 2017) et ainsi de financer l'achat des bennes alu et carton sans prélèvement sur fond comme prévu initialement.

Les relevés des compteurs d'eau ont été effectués 4 à 5 semaines plus tôt que les années précédentes afin de mieux répartir la facturation durant l'année.

Le compte forestier boucle avec un déficit expliqué par le prix du bois actuel.

Les arriérages d'impôts sont toujours conséquents. Au 31.12.2017, ils s'élevaient à Fr. 346'133.65. Nous constatons tout de même une diminution par rapport à 2016.

La dette brute par habitant au 31.12.2017 se monte à (dette à long et court terme 1'119'945.40 : 392 = Fr. 2'857.-. La dette nette par habitant s'élève quant à elle à Fr. 474.70, en dessous de Fr. 3'000.- nous pouvons considérer l'endettement comme faible.

L'année 2017 peut être qualifiée de bonne mais comme à l'accoutumée, nous devons rester vigilants et une gestion rigoureuse est toujours d'actualité.

Le Conseil communal a validé les comptes 2017 tels que présentés lors de sa séance du 17 mai 2018.

La parole est ensuite donnée à Mme Joëlle Vuillaume pour donner connaissance du rapport des vérificateurs des comptes. Aucune irrégularité n'a été constatée et ils ont été bouclés avec soin. Les vérificateurs des comptes proposent à l'assemblée de les accepter tels que présentés et d'en donner décharge à la caissière.

L'assemblée accepte à l'unanimité et remercie Isabelle Quiquerez pour son travail.

5. Accepter un crédit de Fr. 70'000.- pour la réfection des routes communales (route de Fahy – rue des Lilas – rue de la Férouse) ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits

La parole est donné à Patrick Quiquerez, conseiller communal en charge du dossier. Il nous informe qu'il a été contacté par le Service des infrastructures du canton du Jura (SIN). Ce dernier souhaite réfectionner la route de Fahy et les frais seraient pris en charge pour moitié entre le canton et la commune. Une réfection de la rue des Lilas et rue de la Férouse est également prévue pour boucher les fissures, il s'agit d'une route communale.

Il est discuté des camions poids lourds qui empruntent cette route et qui l'endommagent, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de l'interdire. Il est remarqué également que Carpostal emprunte cette route occasionnellement.

Une réflexion est actuellement en cours avec le canton. Au niveau des dégâts, les tracteurs en sont également la cause mais il est impossible d'interdire cette route aux agriculteurs.

Ce crédit est accepté à l'unanimité.

6. Accepter un crédit de Fr. 65'000.-, sous réserve de subventions, pour le démontage et la remise en conformité de la place de jeux ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider les crédits

Le projet est présenté par Marguerite Vuillaume. Elle relève notamment que certains jeux ne sont plus conformes et d'autres doivent être démontés car ils sont défectueux. Il est prévu que la place soit plus aérée et des jeux seront déplacés dans l'herbe. Il est précisé que des demandes de subventions vont être faites si l'assemblée approuve ce crédit.

Sébastien Chavanne informe qu'il n'y a pas que le Pattenschaft mais également la LORO et Projuventute pour ce genre de projet.

Sophie Vuillaume informe que la place de jeux a déjà 20 ans, elle avait coûté à l'époque Fr. 25'000.- et construite entièrement par des bénévoles. A l'époque, c'est la Loterie romande qui avait subventionné une bonne partie.

Au final, ce point est accepté à l'unanimité.

7. Divers

M. Ankli remercie le Conseil communal d'avoir trouvé des bénévoles pour faire les entretiens extérieurs de la commune. Patrick Quiquerez informe qu'il s'agit d'Espace Formation Emploi Jura EFEJ qui emploie des chômeurs en réinsertion.

Est-ce que la commune va mettre des aides en place pour les personnes qui souhaiteraient réhabiliter des vieilles maisons à l'intérieur du village. Le Conseil communal va y réfléchir.

Marguerite prend la parole et remercie l'assemblée d'avoir accepté ces différents crédits. Elle remercie également les conseillers pour leur dévouement et le bureau communal pour le travail accompli.

Mme Vèrène Quiquerez demande si un miroir ne pourrait pas être posé à la sortie du quartier Chemin des Romains. Le Conseil communal va regarder si cette solution est envisageable.

Il est également demandé si un miroir ne pourrait pas être posé à la croisée rue des Lilas – rue de la Férouse pour les automobilistes qui descendent (manque de visibilité). Le Conseil communal va également voir si un miroir peut être posé à cet endroit.

La séance est levée, il est 21h45 et 24 personnes étaient présentes.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Daniel Quiquerez

Emilie Quiquerez